



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mai 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

I. Introduction

1. Faisant suite à la demande formulée par le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 10 décembre 2014 (S/PRST/2014/25), dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir informé de la situation en Afrique centrale et des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (ci-après « le Bureau régional »), le présent rapport rend compte des principales évolutions intervenues sur les plans politique et de la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale depuis mon rapport du 13 novembre 2014 (S/2014/812), des progrès accomplis par le Bureau régional dans l'exécution de son mandat et de l'action menée pour appliquer la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (voir S/2012/481).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Évolutions et faits nouveaux sur les plans politiques, de la paix et de la sécurité

Évolutions et faits nouveaux sur le plan politique

2. Depuis mon rapport précédent, la situation politique a été marquée par les préparatifs des élections prévues pour 2015 et 2016 dans un contexte de tensions croissantes.

3. Au Burundi, les préparatifs des élections législatives et présidentielle, prévues pour mai et juin 2015 respectivement, se sont poursuivis dans un climat politique de plus en plus tendu. Le 25 avril, le Conseil national de défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD) a désigné son président, Pierre Nkurunziza, comme candidat à l'élection présidentielle. Cette désignation a déclenché à Bujumbura une série de manifestations qui ont dégénéré en violents affrontements entre manifestants et policiers, faisant des morts et des blessés ainsi que des dégâts matériels. Au 4 mai, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies



pour les réfugiés, 25 000 Burundais s'étaient réfugiés au Rwanda, 5 000 en République démocratique du Congo et 2 100 en Tanzanie.

4. Le Tchad a poursuivi les préparatifs des élections législatives et présidentielle prévues pour 2015 et 2016, respectivement. La Commission électorale nationale indépendante a commencé à installer ses démembrements locaux et nommé ses représentants dans ces démembrements, s'exposant de ce fait aux critiques de certains membres de l'opposition qui ont dénoncé le manque de transparence du processus de sélection. La sélection de la société de biométrie chargée d'effectuer un recensement électoral biométrique de la population a également suscité des préoccupations. Des consultations sont organisées régulièrement à N'Djamena entre les principales parties prenantes (Commission électorale, partis politiques, opposition et société civile) en vue de trouver des solutions aux problèmes soulevés.

5. En République démocratique du Congo, le contentieux sur les élections avait principalement pour objet le calendrier électoral et les projets d'amendement de la loi électorale. Du 19 au 23 janvier, des manifestations ont éclaté à Kinshasa, Goma, Bukavu et dans d'autres villes du pays pour protester contre l'alinéa d'un projet de loi qui subordonnait la tenue des élections présidentielle et législatives de 2016 à un recensement de la population. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a établi qu'au moins 20 civils avaient été tués et 64 blessés par la police et la Garde républicaine à Kinshasa et Goma entre le 19 et le 23 janvier. Selon l'opposition, le projet de loi du Gouvernement avait pour but de reporter le scrutin présidentiel *sine die*. Une version modifiée du projet de loi d'où avait été éliminé le lien entre recensement et élections a finalement été adoptée et promulguée le 12 février. Le même jour, la Commission électorale nationale indépendante publiait un nouveau calendrier électoral qui fixait au 27 novembre 2016 la tenue de scrutins législatifs et présidentiel simultanés, précédés par des élections aux niveaux provincial et local en octobre 2015 et janvier/mars 2016, respectivement. Ce calendrier a été vigoureusement critiqué par l'opposition, qui a déposé sa propre proposition de calendrier électoral.

6. En République du Congo, le Parti congolais du travail (PCT) au pouvoir a commencé à tenir des consultations en interne sur un projet de révision de la Constitution qui permettrait au Président de la République de se présenter pour un troisième mandat. Le 24 février, plus de 60 partis politiques ainsi que des membres du PCT et des représentants de la société civile ont signé un « Manifeste de la dynamique » dans lequel ils expriment leurs préoccupations au regard de la double problématique de l'alternance politique et de la gouvernance électorale. Les signataires ont lancé un appel au Président de la République pour qu'il convoque un dialogue politique inclusif. L'opposition a renouvelé l'expression de ces préoccupations dans un mémorandum sur la gouvernance de l'élection présidentielle de 2016 signé le 20 mars.

7. Au Gabon, des élections sénatoriales se sont déroulées pacifiquement le 13 décembre 2014. Le Parti démocratique du Gabon au pouvoir a remporté 84 des 102 sièges de la Chambre haute, 2 sièges restant à pourvoir en raison d'irrégularités. Depuis, le Front uni de l'opposition pour l'alternance a continué d'appeler à la démission du Président de la République avant l'élection présidentielle de 2016. Les tensions ont culminé le 20 décembre 2014 avec l'organisation par l'opposition d'une manifestation non autorisée et le décès, selon les autorités, d'un manifestant suite à des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Dans son discours

annuel à la nation du 31 décembre 2014, le Président gabonais Ali Bongo Ondimba a affirmé sa disponibilité au dialogue avec l'opposition à condition que celle-ci respecte les institutions nationales et la loi. Le 4 février, le Gouvernement a annoncé la réhabilitation de l'Union nationale, parti politique dissout en 2011, et la relance du Conseil national de la démocratie, organe consultatif chargé d'offrir un espace institutionnel au dialogue politique. Le cofondateur et Secrétaire exécutif de l'Union nationale, André Mba Obame, est décédé le 12 avril.

8. En Guinée équatoriale, après le Dialogue politique national clos le 11 novembre 2014, les espoirs d'ouverture de l'espace politique et de légalisation des partis politiques ont été douchés par une série d'arrestations de dirigeants de l'opposition. En janvier 2015, juste avant la Coupe d'Afrique des Nations, le dirigeant d'opposition Celestino Okenve et trois autres militants qui protestaient contre le fait que leur pays ait été chargé d'accueillir la Coupe ont été arrêtés pour être libérés quelques jours plus tard. Le 17 mars, le chef du parti non autorisé Fuerza democrática republicana (FDR), Guillermo Nguema Ela, a été arrêté à Malabo juste avant une cérémonie qui devait célébrer la création d'une coalition entre le FDR et deux autres mouvements d'opposition, l'Unión Popular et la Convergencia para la Democracia Social.

République centrafricaine

9. Pendant la période considérée, les États d'Afrique centrale et les organisations sous-régionales ont continué d'appuyer la transition politique en République centrafricaine. Ils ont axé leurs efforts sur la préparation du Forum de réconciliation nationale de Bangui, considéré comme une étape importante de la transition.

10. Le 31 janvier 2015, le Président du Tchad, Idriss Déby, a présidé une réunion des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) qui s'est penchée sur les problèmes auxquels se heurte l'application de l'Accord de Brazzaville, avec notamment l'apparition d'un processus de médiation parallèle à Nairobi, et qui a passé en revue les préparatifs du Forum de Bangui. Le 16 mars 2015, le Groupe de contact international pour la République centrafricaine a tenu à Brazzaville sa septième réunion, au cours de laquelle il a fait le bilan des progrès accomplis par le processus politique et dans l'application de l'Accord de Brazzaville. Les participants ont également discuté de la question du financement des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion et des élections prévues pour le mois d'août 2015.

11. Un processus de médiation parallèle a été lancé en janvier à Nairobi, à la demande du médiateur désigné par la CEEAC, Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo. Le 27 janvier, l'ancien Président de la République centrafricaine, François Bozizé, et l'ancien Chef d'État de la transition Michel Djotodia, ainsi que plusieurs dirigeants des factions ex-Séléka et antibalaka signent un accord prévoyant une amnistie générale et la mise en place d'une troisième transition. Le 21 février, est paraphée une version révisée de cet accord, qui entérine l'abandon de certaines exigences et l'adhésion à l'accord de Brazzaville. Le 8 avril, sous les auspices du Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, un nouvel accord de cessez-le-feu est signé par un représentant des antibalaka, Joachim Kokaté, et Michel Djotodia.

12. Le Forum de réconciliation nationale de Bangui s'est déroulé du 4 au 11 mai sous la présidence de mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du

Bureau régional des Nations Unies. Le Président de la République du Congo et le Premier Ministre du Tchad, Kalzeubé Payimi Deubet, ont assisté à sa séance d'ouverture.

Boko Haram

13. Pendant la période considérée, Boko Haram a lancé de nombreuses attaques le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria ainsi que dans les provinces septentrionales du Cameroun. Suite à l'autorisation donnée par le Parlement tchadien et à un accord entre les Présidents du Tchad, Idriss Déby Itno, et du Cameroun, Paul Biya, environ 2 500 soldats tchadiens sont arrivés au Cameroun le 17 janvier. Les soldats tchadiens ont affronté Boko Haram directement le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria et dans le nord de ce pays. Le 12 février, Boko Haram a lancé sa première attaque en territoire tchadien.

14. Pour répondre à la menace que constitue Boko Haram, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a autorisé, le 29 janvier, le déploiement, pour une période initiale de 12 mois, d'une Force multinationale dotée d'un effectif maximum de 7 500 personnes. Cet effectif maximum a été porté à 10 000 militaires dès le 3 mars. Une réunion d'experts s'est tenue à Yaoundé du 5 au 7 février pour accélérer la mise en œuvre de la Force spéciale mixte multinationale et arrêter un concept d'opérations stratégique qui a été ensuite transmis au Conseil de sécurité.

15. À une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale tenue le 16 février à Yaoundé, les chefs d'État de l'Afrique centrale ont décidé de créer un fonds d'urgence de 50 milliards de francs CFA pour soutenir l'action militaire engagée par le Cameroun et le Tchad contre Boko Haram. Ils ont aussi décidé d'inviter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à organiser une réunion conjointe des chefs d'État de la CEEAC et de la CEDEAO pour renforcer la coordination de la lutte contre Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad. Cette réunion, qui avait été programmée pour le 8 avril à Malabo, a été reportée.

Armée de résistance du Seigneur

16. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) continue de représenter une menace pour la région, notamment en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Son effectif est estimé à entre 150 et 200 combattants, principalement ougandais. Pendant la période considérée, la LRA a continué de faire preuve de sa capacité de survie, notamment en profitant de la faiblesse de l'État et des failles sécuritaires dans des régions reculées de l'Afrique centrale; en nouant des alliances opportunistes avec d'autres groupes armés; et en se livrant à divers trafics. Les éléments de la LRA présents en République centrafricaine ont des liens avec d'autres éléments de la LRA présents en République démocratique du Congo, ce qui leur facilite le trafic d'ivoire, d'or et de diamants, notamment à travers l'enclave de Kafia Kingi à la frontière entre le Darfour méridional au Soudan et le Bahr el-Ghazal occidental au Soudan du Sud, où plusieurs dirigeants de la LRA continuent d'être signalés.

17. La reddition d'un ancien commandant de la LRA, Dominic Ongwen, le 6 janvier, et son transfèrement subséquent à la Cour pénale internationale de La Haye le 20 janvier ont constitué un événement important en rendant possible le premier procès international fait à un chef de la LRA. Le crédit doit en être attribué à la

collaboration engagée entre plusieurs des parties prenantes dans la lutte contre la LRA.

18. La LRA a tué moins de 20 civils en République centrafricaine et en République démocratique du Congo en 2014 contre 76 en 2013. Par contre, les enlèvements de civils, pour la plupart des adultes appelés à servir de porteurs, sont en augmentation et se sont chiffrés à plusieurs centaines. La plupart des raids de la LRA ont visé le district du Haut-Uélé dans la province Orientale de la République démocratique du Congo, à l'ouest du parc national de la Garamba, et le territoire d'Ango dans le district du Bas-Uélé. En République centrafricaine, la présence de la LRA a été signalée dans les préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou limitrophes de la République démocratique du Congo et dans la préfecture de la Haute-Kotto, notamment dans le secteur diamantifère de Yalinga ainsi qu'au voisinage de Sam Ouandja, près de la frontière avec le Soudan.

19. La Force régionale d'intervention de l'Union africaine créée pour combattre la LRA a continué, grâce à ses opérations militaires, à faire régulièrement des progrès dans sa mission de neutralisation de ce groupe. En République centrafricaine, elle a contribué à la stabilisation du sud-est de ce pays. Dans les districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé de la province Orientale de la République démocratique du Congo, agissant en étroite collaboration avec les gardes forestiers du parc national de la Garamba, elle a renforcé sa traque des éléments de la LRA et sa riposte aux menaces contre les civils. Pendant la réunion semestrielle des coordonnateurs des Nations Unies pour la question de la LRA qui s'est tenue en mars 2015 à Entebbe (Ouganda), le représentant de l'armée ougandaise a confirmé que son pays entendait bien continuer de participer à la Force régionale d'intervention, mettant ainsi fin à des rumeurs qui annonçaient le retrait du contingent ougandais. Par contre, il a continué de souligner l'importance de fournir un appui plus conséquent aux militaires ougandais de la Force régionale d'intervention.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

20. Les actes de piraterie, les vols à main armée commis en mer, la criminalité organisée et la pêche illégale non déclarée et non réglementée dans le golfe de Guinée constituent toujours une menace pour la paix, la sécurité et le développement socioéconomique des États côtiers aussi bien que des États sans littoral des sous-régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Depuis mon dernier rapport, le Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes de l'Organisation maritime internationale a enregistré 16 cas de piraterie et de vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée. En raison de la priorité accordée par la région à la lutte contre la menace représentée par Boko Haram et faute de moyens logistiques et financiers suffisants, peu de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des documents stratégiques adoptés par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée qui s'est tenu à Yaoundé en juin 2013 sur la question de la sûreté et de la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée.

Braconnage et trafic d'espèces sauvages

21. La LRA et d'autres éléments armés ont continué de braconner dans le parc national de la Garamba en République démocratique du Congo où les gardes forestiers auraient découvert les carcasses de 131 éléphants pendant le deuxième semestre de 2014.

22. En application du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la CEEAC ont signé le 16 janvier 2015, un mémorandum d'accord qui met en place le cadre politique dans lequel inscrire une action concertée contre le problème de plus en plus grave du braconnage et du trafic d'espèces sauvages en Afrique centrale. Une mission conjointe ONUDC-CEEAC s'est rendue au Gabon, en République du Congo et en République démocratique du Congo en février 2015 pour y soutenir les stratégies nationales de lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces sauvages.

23. Le 30 avril, plusieurs chefs d'État d'Afrique centrale ont participé à une conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la flore et de la faune sauvages en Afrique qui s'est tenue à Brazzaville. Cette conférence, qu'avaient précédée plusieurs réunions au niveau des ministres et des experts, était organisée par la République du Congo et la Commission de l'Union africaine, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la CEEAC, du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et de divers autres organismes internationaux.

B. Évolution de la situation humanitaire

24. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire dans la sous-région est restée préoccupante en raison principalement de la prolongation de la crise en République centrafricaine et de l'impact régional de l'escalade de la violence dans le nord-est du Nigéria et dans le bassin du lac Tchad.

25. La situation en République centrafricaine continue d'avoir des conséquences désastreuses sur le plan humanitaire. La persistance de l'insécurité et des violentes attaques lancées par des éléments antibalaka et ex-Séléka ont déclenché de nouvelles vagues de déplacements de population et forcé à suspendre la fourniture de services de base dans certaines régions. Plus de 2,7 millions de personnes, soit près des deux tiers de la population du pays, ont besoin d'une aide humanitaire. Au 7 avril, le nombre des personnes déplacées s'élevait à 436 000, dont 225 000 étaient hébergées dans des familles d'accueil et 172 000 dans des sites pour personnes déplacées, ce qui laissait 39 000 personnes déplacées dans la brousse. Au 27 avril, 457 480 Centrafricains étaient réfugiés dans des pays voisins, à raison de 244 457 au Cameroun, 94 024 au Tchad, 94 133 en République démocratique du Congo et 24 866 en République du Congo.

26. Simultanément, les activités de Boko Haram avaient un impact humanitaire direct sur les États du bassin du lac Tchad, et notamment le Cameroun et le Tchad qui subissaient déjà les effets de la crise en République centrafricaine. On estime à 74 000 le nombre des Nigériens qui se sont réfugiés au Cameroun et à 96 000 le nombre des Camerounais contraints au déplacement par des raids à travers la frontière. Les populations d'accueil des régions les plus touchées du nord et de l'est du Cameroun se trouvaient déjà en situation de vulnérabilité, et l'arrivée de réfugiés nigériens et centrafricains n'a fait qu'exacerber une crise alimentaire et nutritionnelle chronique. Au Tchad, près de 20 000 réfugiés nigériens, 8 500 Tchadiens réfugiés revenus chez eux et 14 500 personnes déplacées ont fui les raids lancés par Boko

Haram dans la région du lac Tchad. Beaucoup ont trouvé refuge dans des communautés établies dans de petites îles du lac où il est difficile d'acheminer une aide humanitaire.

27. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), à fin décembre 2014, le nombre total des personnes déplacées du fait de raids de la LRA dans les régions touchées était d'environ 180 000, dont 162 000 en République démocratique du Congo et 18 000 en République centrafricaine. Dans ce dernier pays, on a observé en 2014 une augmentation importante du nombre des enlèvements et des attaques (12 morts et 269 enlèvements ont été signalés, soit une hausse de 157 % des attaques de la LRA et de 65% des enlèvements par rapport à 2013). En outre, la République démocratique du Congo a accueilli 19 300 réfugiés centrafricains fuyant une reprise des combats au début de 2015 et qui sont arrivés dans le territoire de Bosobolo dans la province de l'Équateur. Le Soudan du Sud accueille quant à lui 17 000 réfugiés congolais et centrafricains. Le nombre total des personnes déplacées dans les zones concernées est en importante diminution par rapport à décembre 2013, où il était de 326 000 personnes. Les organisations humanitaires ont continué d'apporter une aide aux régions de la République centrafricaine visées par la LRA, mais les organisations non gouvernementales ont dû y réduire leurs activités du fait que l'attention des bailleurs de fonds se concentrait sur d'autres régions du pays. En République démocratique du Congo, l'aide humanitaire distribuée dans les zones touchées par la LRA a visiblement diminué car plusieurs organisations non gouvernementales s'en sont retirées en raison à la fois de la baisse des besoins et des crises qui persistaient dans d'autres régions du pays. Les communautés concernées doivent maintenant faire face seules aux risques et aux vulnérabilités sous-jacents auxquels elles sont exposées; elles ont notamment besoin d'activités de relèvement rapide et de développement à long terme.

C. Situation des droits de l'homme

28. La situation des droits de l'homme s'est largement dégradée en raison des actions menées par les groupes armés, parmi lesquels les antibalaka et les ex-Séléka en République centrafricaine et Boko Haram au Cameroun et au Tchad.

29. En République centrafricaine, la situation est restée grave et on relève de nombreux cas de violations des droits de l'homme et d'exactions, y compris des assassinats, des actes de pillage et de destruction, des atteintes à l'intégrité physique et des restrictions de la liberté de circulation. La Commission d'enquête sur la République centrafricaine créée par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité a publié son rapport final. Elle parvient à la conclusion que les principaux belligérants – les Forces armées centrafricaines, les anciens membres de la Séléka et les antibalaka – se sont livrés à des violations systématiques du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire depuis le 1^{er} janvier 2013, ces violations constituant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, notamment, dans le cas des milices antibalaka, le nettoyage ethnique.

30. Boko Haram a lancé plusieurs raids au cours desquels ses éléments ont assassiné des civils et pillé et incendié des villages des bords du lac Tchad où s'étaient réfugiés plusieurs milliers de Nigériens. Dans l'extrême nord du Cameroun, Boko Haram a enlevé des enfants et assassiné des civils, en particulier ceux qui refusaient de se joindre à leurs combattants. De nombreux cas de violence

sexuelle et sexiste contre les femmes ont été signalés, et les femmes ont été systématiquement capturées aux fins de mariage forcé.

31. Dans les localités touchées, au moins 120 écoles ont été abandonnées ou détruites et plus de 4 500 enfants et 1 000 étudiants ne fréquentent plus l'école ou les établissements d'enseignement supérieur. L'accès aux soins médicaux a été gravement compromis, et des rapports font état de la destruction ou de la fermeture de dispensaires dans des localités frontalières du Cameroun et du Nigéria.

32. Il y a lieu de s'inquiéter de certaines allégations de violations des droits de l'homme commises pendant des opérations militaires contre Boko Haram. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a conduit, à l'intention des forces de défense et de sécurité, des activités de formation aux normes des droits de l'homme et du droit humanitaire applicables dans un contexte de lutte contre le terrorisme. Les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad et le Bénin ont fait de l'intégration de ces normes une priorité dans la constitution de la Force multinationale mixte.

33. Pendant ce temps, les États de la sous-région ont poursuivi leur collaboration avec les organes de suivi des traités des Nations Unies. Le 17 février 2015, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, réuni pour sa soixantième session, a examiné le rapport du Gabon. En mars 2015, des activités de renforcement des capacités ont été menées au Congo et en Guinée équatoriale à l'intention des autorités nationales et des dirigeants de la société civile de ces deux pays pour les aider à établir et soumettre leurs rapports aux organes de suivi des traités et à appliquer leurs observations finales et leurs recommandations.

D. Situation économique et sociale

34. La sous-région de l'Afrique centrale a été de plus en plus gravement affectée par la récente et brutale chute des prix du pétrole. Du fait de la baisse subite de leurs revenus pétroliers, plusieurs pays de la sous-région ont dû réviser leur budget national. Un ralentissement de la croissance économique des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est à craindre à cause de cette baisse des revenus pétroliers. Ce facteur, conjugué à une augmentation de 3,3% de l'indice des prix à la consommation à la fin de 2014, à la réduction des investissements étrangers, à la baisse des dépenses sociales et à une hausse de la pression fiscale et du chômage, risque d'exacerber les tensions sociales et politiques dans plusieurs pays où des élections doivent se dérouler prochainement.

35. Une aggravation des tensions sociales a pu être constatée dans plusieurs pays d'Afrique centrale. Dans certains cas, des manifestations ont dégénéré. Au Tchad, les pénuries récurrentes de carburant et les revendications des étudiants et des enseignants ont donné lieu à des manifestations violentes à la mi-novembre 2014 à N'Djamena, Moundou et Sarh. Au Gabon, des affrontements ont opposé des manifestants étudiants aux forces de l'ordre le 18 décembre 2014, et une coalition de syndicats de fonctionnaires et d'enseignants réunie sous la bannière de la Dynamique unitaire a déclenché une grève pour réclamer une hausse des traitements.

36. La multiplication des opérations lancées par les groupes armés, et plus particulièrement par Boko Haram, a pesé sur la situation sociale et économique des pays concernés. L'insécurité entraînée par les raids de Boko Haram et les fermetures

consécutives des frontières ont freiné l'activité économique et le commerce dans le nord du Cameroun et dans la région du lac Tchad.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

37. Le 8 décembre 2014, les autorités gabonaises ont informé mon Représentant spécial qu'elles mettaient à la disposition du Bureau régional des Nations Unies des locaux neufs situés à un emplacement de choix dans Libreville. Le Bureau régional met actuellement la dernière main aux formalités administratives et juridiques nécessaires pour qu'il y emménage.

A. Bons offices, diplomatie préventive et consolidation de la paix

38. Pendant la période considérée, le Bureau régional des Nations Unies a poursuivi ses efforts auprès des principales parties prenantes pour contribuer à la prévention des conflits et à la promotion de la paix et de la sécurité dans la région. Le 13 novembre, mon Représentant spécial a fait aux membres du corps diplomatique à Libreville un exposé sur la situation dans la sous-région du point de vue de la paix et de la sécurité et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies.

39. Mon Représentant spécial a assisté à la vingt-quatrième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine les 30 et 31 janvier et participé aux réunions de haut niveau concernant le mandat du Bureau régional. Il a aussi eu un certain nombre d'activités intéressant plus particulièrement tel ou tel pays.

Burundi

40. En marge de la trente-neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, mon Représentant spécial a eu un premier entretien avec le Président du Burundi, Pierre Nkurunziza, le 5 décembre 2014. L'entretien a eu lieu juste avant la fin du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi, qui expirait au 31 décembre 2014, et son remplacement, le 1^{er} janvier 2015, par la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM). À cette occasion, mon Représentant spécial a discuté de la situation politique au Burundi avec le Chef de l'État. Ultérieurement, en marge du vingt-quatrième Sommet de l'Union africaine, mon Représentant spécial a eu des consultations bilatérales avec le Ministre des affaires étrangères du Burundi sur la recrudescence des tensions politiques dans ce pays.

41. Le 25 avril, j'ai dépêché au Burundi mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, pour y avoir des consultations avec le Président Nkurunziza et divers membres de son gouvernement, les dirigeants des partis politiques et les membres du corps diplomatique. Mon Envoyé spécial est à la pointe de l'action diplomatique engagée pour créer les conditions de la reprise du dialogue politique que la MENUM a lancé. À ce sujet, le Ministre burundais de l'intérieur a convoqué pour les 5 et 6 mai un dialogue politique qui bénéficiera de

l'appui de la MENUB et tentera de trouver un terrain d'entente pour la tenue d'élections pacifiques, inclusives et crédibles au Burundi.

République centrafricaine

42. Mon Représentant spécial a continué à représenter l'ONU dans la médiation internationale sur la crise en République centrafricaine, en étroite collaboration avec mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Il a également continué à faciliter la coordination des efforts, à maintenir les contacts entre les parties et à offrir ses conseils pour faire avancer le processus de médiation.

43. Mon Représentant spécial s'est rendu quatre fois à Brazzaville et a eu régulièrement des entretiens avec le médiateur désigné par la CEEAC. Leurs entretiens ont porté principalement sur les problèmes auxquels se heurte l'application de l'Accord de Brazzaville et les préparatifs du Forum de Bangui.

44. Le 31 janvier, mon Représentant spécial a participé à la réunion des chefs d'État de la CEEAC présidée par le Président du Tchad. Il a exhorté les États d'Afrique centrale à mener rapidement à son terme la transition en République centrafricaine. Il a aussi eu des entretiens bilatéraux avec les Présidents de la République du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema, ainsi que des discussions approfondies avec les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la République du Congo et du Tchad sur la situation en République centrafricaine. Il a également eu des entretiens avec le Ministre des affaires étrangères du Bénin sur le rôle de l'ancien Chef d'État de la transition Michel Djotodia.

45. Mon Représentant spécial a effectué deux missions en République centrafricaine. Du 24 au 28 février, il a rencontré à Bangui les autorités de la transition ainsi que les dirigeants des ex-Séléka et des antibalaka pour préparer sa participation à la septième réunion du Groupe de contact international pour la République centrafricaine, qui s'est tenue à Brazzaville le 16 mars. Du 10 au 12 mars, il a fait un exposé au Conseil de sécurité sur sa mission à Bangui qui portait sur les principaux problèmes auxquels se heurtait la transition et il a mené de nouvelles consultations avec les autorités de la transition et les partenaires internationaux.

46. Mon Représentant spécial a donné d'utiles conseils sur la question de l'initiative controversée de Nairobi qui a débouché sur la signature, en janvier, d'un accord entre les deux précédents dirigeants de la République centrafricaine. Il a mené une campagne diplomatique auprès des dirigeants de la région pour les convaincre de faire savoir clairement aux parties que cette initiative parallèle se situait entièrement en dehors du processus de Brazzaville, et il a remis les parties prenantes nationales dans le droit chemin du cadre prédéterminé de la transition.

47. Mon Représentant spécial a présidé le Forum de réconciliation nationale de Bangui. En amont de cette manifestation, il a eu de larges consultations avec les représentants de toutes les parties prenantes appelées à participer aux consultations.

Gabon

48. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial a continué de s'employer à réduire les tensions suscitées par les élections en exhortant les personnalités politiques gabonaises à nouer un dialogue constructif, en particulier à la suite des manifestations du 20 décembre 2014 à Libreville.

49. Dans ce contexte, il s'est entretenu régulièrement avec les dirigeants de l'opposition, dont un membre influent du Front uni de l'opposition pour l'alternance, Jean Ping, et le chef de l'Union nationale, Zacharie Myboto. Il s'est également entretenu avec le Secrétaire général du Parti démocratique gabonais au pouvoir, Faustin Boukoubi, pour recueillir les vues de la majorité sur la situation politique. Il a encore eu des entretiens avec d'importantes personnalités politiques, telles que le Premier Ministre, le Ministre de la défense, le Ministre des droits humains, la Présidente de la Cour constitutionnelle et le Président de l'Assemblée nationale, ainsi qu'avec des représentants de la société civile et des membres du corps diplomatique.

50. Durant tous ses entretiens, mon Représentant spécial a transmis à nouveau aux parties prenantes gabonaises mon appel à s'abstenir de toute violence et à engager un dialogue politique inclusif et constructif. Il a exhorté les parties prenantes gabonaises à prendre les dispositions voulues pour préserver la paix et la stabilité au Gabon. Il a insisté sur l'importance de relever le niveau du débat politique en le centrant sur les questions essentielles pour l'avenir de leur pays. Les efforts déployés par mon Représentant spécial ont contribué à la « réhabilitation » du parti politique d'opposition Union nationale et à la réactivation par le Gouvernement du Conseil national de la démocratie.

51. Mon Représentant spécial a été reçu en audience le 3 mars par le Président du Gabon, qui a remercié, à travers lui, l'ONU de l'action qu'elle mène pour réduire les tensions politiques dans son pays et réaffirmé son adhésion au principe d'un dialogue ouvert à tous sur des questions concrètes présentant une importance politique.

République du Congo

52. En janvier, mon Représentant spécial a rencontré à Brazzaville les différentes parties prenantes politiques, y compris des membres du parti au pouvoir, le Parti congolais du Travail, pour prendre la mesure de la situation politique dans le contexte du débat de plus en plus vif suscité par une révision de la Constitution qui permettrait au Président Sassou Nguesso de se présenter à l'élection présidentielle de 2016.

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

53. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Bureau régional des Nations Unies a organisé la trente-neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif, qui s'est déroulée du 1^{er} au 5 décembre à Bujumbura. Les États membres du Comité ont adopté la Déclaration de Bujumbura, dans laquelle ils ont notamment condamné avec la plus grande fermeté les attaques de Boko Haram dans le nord de la République du Cameroun; noté les conséquences négatives que les activités de Boko Haram ont sur le Cameroun et le Tchad; proposé que la question de Boko Haram soit inscrite à l'ordre du jour du prochain sommet des chefs d'État de la CEEAC; et demandé au

Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies de soumettre cette question à l'examen du Conseil de sécurité. Le Comité consultatif s'est félicité de la proposition de la République d'Angola d'accueillir sa quarantième réunion ministérielle, qui doit se tenir du 1^{er} au 5 juin.

54. En collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Gouvernement angolais, le Comité consultatif a organisé à Luanda, du 24 au 26 février 2015, un atelier sur les droits de l'homme et la prévention de l'extrémisme violent. Il s'agissait du troisième atelier d'une série créée à l'initiative des États membres du Comité consultatif en vue de faciliter la mise au point d'une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

Élections

55. Le Bureau régional des Nations Unies et le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé à Douala (Cameroun), du 6 au 8 mai, un atelier sous-régional sur le rôle des médias dans la conduite et la promotion de processus électoraux pacifiques en Afrique centrale.

56. Le Bureau régional des Nations Unies prépare actuellement la troisième réunion des organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale, qui se tiendra les 17 et 18 mai et comprendra des échanges sur les élections prévues dans la région.

B. Appui aux initiatives sous-régionales

Médiation

57. Le Bureau régional des Nations Unies a continué de fournir un appui à la sous-région dans le domaine de la médiation. Ayant fait appel aux compétences du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, le Bureau régional des Nations Unies a participé à un atelier, organisé par la CEEAC du 24 au 27 février à N'Djamena (Tchad) afin d'examiner le dispositif mis en place par l'institution dans ce domaine. Les participants ont adopté plusieurs recommandations en vue du renforcement de la capacité de médiation de la CEEAC. Le Bureau régional des Nations Unies a joué un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération, en Afrique centrale, entre la CEEAC et l'Association des ombudsmans et médiateurs africains.

58. Les 30 et 31 mars, le Bureau régional des Nations Unies a participé à une réunion du Groupe de l'Afrique centrale de l'Association des ombudsmans et médiateurs africains, tenue à N'Djamena, à laquelle ont également participé le Médiateur de la République du Tchad et le Médiateur adjoint de la République du Gabon. Les participants ont examiné les moyens de renforcer le rôle et l'efficacité des médiateurs nationaux lors de crises politiques et d'appuyer la mise en place de cette institution dans les États d'Afrique centrale où elle n'existe pas encore.

Intégration régionale

59. Le 23 janvier, mon Représentant spécial a rencontré le Président de la Commission de la CEMAC pour examiner la situation générale dans la sous-région

et discuter de l'organisation d'une activité conjointe en vue de promouvoir une plus grande intégration régionale. Des consultations de travail ont ensuite été tenues en février, en vue de faire progresser la mise au point d'un cadre de coopération entre le Bureau régional des Nations Unies et la CEMAC et l'établissement d'un plan d'activités conjointes.

60. Le Bureau régional des Nations Unies a participé à une réunion technique, tenue du 3 au 6 février à Yaoundé, organisée conjointement par la CEEAC et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en vue d'élaborer un cadre stratégique régional intégré pour faire face à une éventuelle épidémie d'infections à virus Ebola en Afrique centrale. Ont notamment participé à cette réunion des représentants des ministères de la santé, de la défense, de l'intérieur, des affaires économiques et de la justice des États membres de la CEEAC.

C. Boko Haram

61. Le 28 novembre, mon Représentant spécial a rencontré à Yaoundé, le Ministre délégué à la présidence camerounaise chargé de la défense nationale en vue d'examiner l'incidence de Boko Haram au Cameroun et les mesures prises par ce pays pour faire face à cette menace.

62. Au cours du vingt-quatrième Sommet de l'Union africaine, mon Représentant spécial a participé à la quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui s'est tenue le 29 janvier, à laquelle les chefs d'État ont procédé à un échange de vues sur les mesures de sécurité à prendre de façon concertée pour faire face à la menace que représente Boko Haram. Au Sommet des chefs d'État de la CEEAC qui s'est tenu le 31 janvier en marge du Sommet de l'Union africaine, mon Représentant spécial a appelé l'attention sur l'impact de plus en plus important de Boko Haram en Afrique centrale et sur la nécessité d'adopter une approche globale et coordonnée.

63. Le Bureau régional des Nations Unies a participé à un certain nombre de réunions techniques destinées à activer la mise en place des capacités opérationnelles de la Force spéciale mixte multinationale pour apporter des conseils et une assistance. Il s'agissait notamment de la quatrième réunion des ministres de la défense, des chefs d'état-major et des chefs des services de renseignement et de sécurité des États membres de la Commission du bassin du lac Tchad et du Bénin, qui s'est tenue du 24 au 26 novembre 2014 à Abuja, et d'une réunion d'experts, qui s'est tenue du 5 au 7 février 2007 à Yaoundé, en vue de mettre définitivement au point le concept stratégique des opérations de la Force spéciale mixte multinationale et les documents techniques connexes.

64. Le 16 février, mon Représentant spécial a assisté à Yaoundé à un sommet extraordinaire la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) consacré à la lutte contre Boko Haram, au cours duquel il a prononcé un discours en mon nom. Cette session extraordinaire a été précédée par une réunion du Conseil des ministres du COPAX et de la Commission de défense et de sécurité, à laquelle mon Représentant spécial et le Conseiller militaire du Bureau régional des Nations Unies ont également participé. Mon Représentant spécial a tenu des consultations approfondies avec de nombreuses parties prenantes en marge de cette réunion. Le sommet s'est conclu par l'adoption d'une Déclaration de Yaoundé par laquelle les pays concernés s'engagent

à apporter un soutien financier à l'action militaire et humanitaire de la région et demandant que soit organisé un sommet CEEAC-CEDEAO.

65. Le Bureau régional des Nations Unies a également aidé la CEEAC et le Ministère gabonais de la santé à accueillir, le 12 mars à Libreville, une réunion destinée à mettre au point un plan d'action en vue d'apporter une réponse humanitaire aux populations touchées par Boko Haram. Les participants à cette réunion, qui comprenaient des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Fonds des Nations Unies pour la population, de le Fond des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la Santé et de la Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sont convenus d'améliorer l'échange d'informations entre la CEEAC et les organismes des Nations Unies tout en coopérant avec les structures nationales et régionales de coordination de l'aide humanitaire et la CEDEAO.

66. Mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ont conjointement effectué du 13 au 16 avril une tournée diplomatique dans les pays du bassin du lac Tchad touchés par Boko Haram et au Bénin. Ils se sont entretenus avec les Présidents du Tchad, du Niger, du Nigéria et du Bénin, avec le Premier Ministre du Cameroun et avec le Président élu du Nigéria.

D. Coordination de la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités

67. Du 25 novembre au 1^{er} décembre 2014, le Bureau régional des Nations Unies a participé à une mission conjointe menée à Kinshasa, à Bangui et à Kampala sous la direction de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), le général Jackson Tuwei, aux fins de promouvoir l'adhésion des gouvernements des pays où sévit la LRA et des principaux partenaires à la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la LRA et à remédier aux effets de ses activités, ainsi qu'à l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine pour l'élimination de la LRA.

68. Mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine ont participé à la réunion du Groupe de travail international (GTI) sur l'Armée de résistance du Seigneur qui s'est tenue le 11 décembre 2014 à New York. À cette occasion, mon Représentant spécial a souligné le rôle qui revenait au Groupe de travail international pour mobiliser les donateurs et préconisé un engagement renouvelé en faveur des opérations de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, des programmes de réintégration et des efforts de développement et de relèvement dans les zones touchées par la LRA, notamment en ce qui concerne le financement de ces activités.

69. Les 2 et 3 mars 2015, le Bureau régional des Nations Unies a organisé à Entebbe (Ouganda) la réunion semestrielle des coordonnateurs des Nations Unies pour la question de la LRA, qui s'est tenue au niveau des experts. Ont participé à cette réunion les coordonnateurs des organismes des Nations Unies pour la question de la LRA, ainsi que des représentants des partenaires gouvernementaux bilatéraux, des organisations non gouvernementales, de la société civile des zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur et, pour la première fois, de la CEEAC.

Les participants ont pris acte des efforts déployés dans le cadre des stratégies régionales des Nations Unies et de l'Union africaine et examiné les recommandations concernant les mesures à prendre pour aller de l'avant.

70. Mon représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine se sont rendus à Kampala du 20 au 24 avril. Ils se sont entretenus avec les autorités nationales et avec d'autres parties prenantes importantes de la poursuite de l'action menée contre l'Armée de résistance du Seigneur. Ils ont souligné qu'il fallait appuyer davantage la Force régionale d'intervention, améliorer la coordination entre les missions des Nations Unies, l'Union africaine et les autres acteurs et intensifier les interventions axées sur le développement et la réintégration dans les zones touchées par la LRA.

Mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur dirigée par l'Union africaine

71. Le Bureau régional des Nations Unies a continué de plaider auprès des dirigeants de l'Union africaine ainsi que des partenaires intéressés par la question de la LRA en faveur d'une intensification de l'appui à la Force régionale d'intervention. Sur le plan politique, il a également continué d'inviter les pays fournisseurs de contingents à maintenir leur engagement en faveur de la Force régionale d'intervention. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a continué d'assurer un appui logistique, principalement sous la forme d'un accès aux vols des Nations Unies, au personnel du quartier général de la Force régionale d'intervention à Yambio (Soudan du Sud). La MONUSCO a quant à elle continué de prêter appui au contingent congolais de la Force régionale d'intervention dans les domaines de la coordination des opérations et de la logistique.

Protection des civils et protection de l'enfance

72. La MONUSCO a maintenu et renforcé les mécanismes de protection en place dans les zones où sévit la LRA. Ces mécanismes incluent notamment des patrouilles et des opérations militaires conjointes auxquelles participent les forces de la MONUSCO, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), les gardes forestiers du parc national de la Garamba et des militaires des États-Unis. La MONUSCO a également mis au point de nouveaux plans de protection des communautés et élargi le Réseau d'alerte locale, tandis que les assistants chargés de la liaison avec la population locale ont facilité la liaison entre les forces armées et les parties prenantes au niveau local. La MINUSS a quant à elle continué d'assurer un appui technique et logistique aux fins de rapatrier et de réunir avec leur famille les rescapés de la LRA, notamment dans le cadre de l'appui technique prêté au Centre de transit pour les enfants administré par le Gouvernement sud-soudanais.

Activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

73. Les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les partenaires gouvernementaux et la société civile ont continué de s'employer à encourager les défections dans les rangs de l'Armée de résistance du Seigneur et à renforcer les capacités de protection communautaires face à la menace que fait peser celle-ci. Les mesures prises à cet effet incluent la radiodiffusion de messages

appelant les rescapés à rentrer chez eux, la distribution de prospectus et la mise en place de systèmes d'alerte rapide. Les partenaires se sont également employés à faire en sorte que les communautés accueillent et réintègrent les rescapés de la LRA, ainsi qu'à assurer des services de formation professionnelle et de soutien psychologique. La MONUSCO a constitué des dossiers pour 25 rescapés de la LRA.

Appui au développement à long terme et à la consolidation de la paix

74. La MONUSCO a continué de mener et de soutenir des activités propres à faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones où sévit la LRA. Il s'agit d'activités d'appui financier et logistique visant à renforcer le secteur de la justice, de mesures de renforcement des capacités de l'État et de la société civile, de campagnes de persuasion en faveur de la protection des civils et de projets de remise en état des principales infrastructures routières. Le manque de financement pour les programmes de protection, de réintégration et de développement, à l'intention notamment des enfants ayant fui la LRA, dans les zones où sévit celle-ci, demeure un grave problème. Plusieurs projets ont en conséquence cessé d'être exécutés en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

E. Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

75. Le 3 décembre 2014, le Bureau régional des Nations Unies a participé à la réunion des Amis du golfe de Guinée du G7 élargi qui s'est tenue à Accra et à laquelle ont également participé la CEEAC, la CEDEAO, la Commission du golfe de Guinée et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Les parties prenantes de la région et les partenaires extérieurs ont examiné les moyens de renforcer la coordination, notamment avec les bureaux régionaux des Nations Unies, tandis que les représentants du secteur privé se sont engagés à soutenir le processus de Yaoundé. Conformément aux résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont aidé la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée à mettre en œuvre les décisions du Sommet de Yaoundé de juin 2013.

F. Coopération des organismes des Nations Unies

76. À l'invitation de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, le Bureau régional des Nations Unies a participé à un séminaire de réflexion des envoyés spéciaux et des partenaires de la région des Grands Lacs, qui s'est tenu les 17 et 18 novembre 2014 à Nairobi et dont l'objet était d'examiner la situation actuelle dans la région et de faire le bilan de l'exécution des engagements pris aux niveaux national et régional en application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Les débats ont porté sur la recherche de solutions communes aux différentes crises que connaît la région et sur la définition d'actions prioritaires à mener face aux problèmes politiques, électoraux, sécuritaires, économiques et humanitaires.

77. Le 20 février, mon Représentant spécial a rencontré à Libreville le représentant régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour examiner le renforcement de la coopération et l'appui

conjointement apporté à la CEEAC en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre le braconnage.

78. Le 10 avril, mon Représentant spécial a participé à un séminaire de réflexion avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Sahel afin d'examiner les synergies entre les trois bureaux et d'identifier les domaines dans lesquels la coopération serait renforcée.

79. Mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ont participé, le 19 avril à Yaoundé, à une réunion des coordonnateurs résidents des pays où sévit Boko Haram en vue d'améliorer la coordination politique et opérationnelle entre les organismes pertinents des Nations Unies.

IV. Examen stratégique du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

80. Préalablement à la prorogation, en août, du mandat du BRENUAC, le Département des affaires politiques a mené une mission d'examen stratégique interinstitutions à Libreville du 26 au 28 mars 2015. Cette mission avait pour objet d'examiner le mandat et les activités du Bureau régional compte tenu de la conjoncture politique et économique dans la région, des ressources financières et humaines disponibles, de la structure du Bureau régional et de la coopération avec les autres organismes des Nations Unies et les acteurs régionaux et sous-régionaux. Sur la base des consultations qu'il a tenues avec diverses parties prenantes, de ses discussions avec les fonctionnaires du Bureau régional et de ses propres observations et évaluations des risques, l'équipe chargée de cet examen a formulé une série de recommandations.

81. L'équipe chargée de l'examen stratégique a recommandé que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale mette l'accent sur les domaines d'activité stratégiques qui, de l'avis des parties intéressées, constituent clairement pour lui des atouts et pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif.

82. À cet égard, l'équipe d'examen a recommandé que le Bureau régional des Nations Unies s'occupe essentiellement des quatre priorités stratégiques et tâches connexes suivantes :

a) **Renforcer les activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation.** Il s'agit notamment des activités de médiation internationale concernant la crise en République centrafricaine, ainsi que des activités menées dans des pays se préparant à tenir des élections ou aux prises avec une crise internationale, et du renforcement des capacités dont disposent les acteurs sous-régionaux en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix;

b) **Appuyer les initiatives des organismes des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales en faveur de la paix et de la sécurité.** Il s'agit notamment de promouvoir et de soutenir les efforts déployés aux niveaux régional et sous-régional pour faire face à l'impact des nouvelles menaces pour la sécurité; de coordonner l'exécution de la stratégie contre la LRA; de coopérer avec les organisations sous-régionales, notamment la CEMAC, la CEEAC, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad et les autres

partenaires et de les aider, en tant que de besoin, à promouvoir la paix et la stabilité et à renforcer leurs capacités;

c) **Améliorer la cohérence et la coordination de l'action menée par le système des Nations Unies dans la sous-région en ce qui concerne la paix et la sécurité.** Il s'agit notamment d'intensifier les échanges, la collaboration et les initiatives conjointes des différentes entités des Nations Unies dans la sous-région;

d) **Renforcer la capacité de conseiller le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies dans la région sur les principales évolutions concernant la paix et la sécurité en Afrique centrale.** Il s'agit de mettre en place un groupe spécialement chargé d'effectuer des analyses et d'établir des rapports concernant la situation des pays de la région et les tendances régionales.

83. Étant donné que la région de l'Afrique centrale est sur le point d'entrer dans un cycle électoral qui prendra fin en 2018 et compte tenu des problèmes croissants de sécurité qui en résulteront, il est recommandé de proroger les mandats du Bureau régional des Nations Unies selon une périodicité de 36 mois (trois ans) et non plus 18 mois. La durée du mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale serait ainsi la même que celle des autres bureaux régionaux.

84. Afin d'entreprendre les tâches prioritaires susmentionnées, il est indispensable de renforcer les capacités du Bureau régional des Nations Unies. En conséquence, l'équipe chargée de l'examen a recommandé de renforcer sensiblement les capacités et la structure de la Section des affaires politiques pour que celle-ci soit mieux à même de conseiller mon Représentant spécial et de le représenter à des réunions de haut niveau. Elle a également recommandé de mettre en place un groupe spécialement chargé d'effectuer des analyses politiques et de faire rapport à ce sujet, de doter la Section des affaires politiques d'une capacité de médiation, d'établir des capacités spécifiques en ce qui concerne la LRA, l'évolution des conditions de sécurité, l'alerte rapide sur les risques liés aux processus électoraux et l'évaluation du déroulement des élections, et de promouvoir l'inclusion des droits de l'homme et une plus grande participation des femmes dans le programme régional de paix et de sécurité. L'équipe chargée de l'examen a relevé que le Bureau régional des Nations Unies aurait grand intérêt à recruter des conseillers militaires et de police détachés par leurs gouvernements. Enfin, le Bureau régional devrait rechercher des moyens novateurs de mobiliser des ressources financières et humaines à l'appui de ses capacités principales ou pour faire appel à des compétences particulières pour de courtes périodes.

85. L'équipe chargée de l'examen a également arrêté un ensemble de principes selon lesquels il conviendrait d'ajuster la taille de la composante d'appui de la mission en vue de réaliser des économies d'échelle, d'améliorer la prestation des services et d'établir un juste équilibre entre les services d'appui et les services organiques. En ce qui concerne les problèmes de mobilité, l'équipe a reconnu la nécessité d'améliorer l'accès du Bureau régional aux moyens de transport aérien. Elle a recommandé que les nouveaux arrangements en matière d'affrètement soient appliqués dès que possible au Bureau régional, à titre d'essai, afin que leur efficacité puisse être évaluée préalablement à la présentation du budget.

V. Observations et recommandations

86. Je suis profondément préoccupé par la poursuite des activités de Boko Haram et par leur effet perturbateur sur la situation humanitaire, les droits de l'homme et la sécurité en Afrique centrale, en particulier dans le nord du Cameroun. Je constate avec satisfaction que les acteurs et partenaires régionaux et sous-régionaux continuent de s'efforcer de faire face à cette menace croissante. J'encourage la CEEAC et la CEDEAO à tenir comme prévu leur réunion conjointe au niveau des chefs d'État en vue de s'attaquer d'une manière globale et intégrée aux causes profondes de l'insurrection. Je me félicite également de la détermination des États d'Afrique centrale à faire avancer la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et les armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. Le Bureau régional des Nations Unies continuera d'appuyer ces efforts en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies.

87. Je demeure profondément préoccupé par la situation en République centrafricaine et par son impact sur la population de ce pays, ainsi que par ses répercussions dans l'ensemble de la région. Les États et les institutions d'Afrique centrale ont joué un rôle essentiel pour faire face à cette crise, en collaboration avec les Nations Unies et l'Union africaine. La CEEAC s'est montrée déterminée à trouver une solution à la crise, dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la stabilité dans la sous-région. Le Forum de Bangui est une manifestation claire de l'unité nationale et de la prise en main par le pays du processus de réconciliation. Il conviendra d'utiliser de façon constructive la dynamique qui en résultera, dans le cadre actuel du processus de paix, aux fins de faire progresser la transition et de préparer activement la tenue des élections dans les délais prévus. Il sera à cet égard indispensable que mes Représentants spéciaux, Abdoulaye Bathily et Babacar Gaye, continuent d'exercer leur autorité et d'apporter leur soutien au processus.

88. Je salue les efforts déployés par les gouvernements des pays de la sous-région, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les autres partenaires pour s'attaquer aux répercussions de la crise en République centrafricaine dans les pays voisins. À cet égard, je demande à nouveau à la communauté internationale d'apporter d'urgence le soutien financier nécessaire au Plan d'intervention régional interinstitutions en République centrafricaine, actuellement sous-financé. Cet appui aidera les pays intéressés à faire face à leurs besoins humanitaires croissants.

89. L'insécurité maritime dans le golfe de Guinée demeure une source de préoccupation. J'engage les États ainsi que les organisations régionales et sous-régionales à rester déterminés à appliquer intégralement les décisions du Sommet de Yaoundé. Je demande également aux États de la région et à leurs partenaires d'apporter les ressources nécessaires aux fins d'assurer le fonctionnement adéquat du Centre interrégional de coordination et la mise en service du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale et du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique de l'Ouest. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale continuera, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, de prêter assistance à la région en vue d'atteindre ces objectifs.

90. Je suis préoccupé par les rapports qui continuent de faire état d'activités de braconnage et de trafic illicite d'espèces de la faune et de la flore sauvages en Afrique centrale, ainsi que par les liens entre ces activités et des groupes armés de la

sous-région, notamment la LRA. Je demande à nouveau aux gouvernements des États d'Afrique centrale et à la CEEAC d'élaborer de concert une stratégie sous-régionale de lutte contre ce déplorable phénomène. Le Bureau régional des Nations Unies continuera, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires du système des Nations Unies, à prêter appui à la sous-région en vue d'élaborer une approche cohérente et concertée pour régler ce problème.

91. Je me félicite des progrès qui ont continué d'être faits contre la menace que représente la LRA et salue à cet égard la fructueuse coopération qui s'est établie entre le Bureau régional des Nations Unies et l'Union africaine. Je prends tout particulièrement acte du soutien indispensable qu'ont apporté les États-Unis et l'Union européenne à l'effort collectif international de lutte contre la LRA. Je suis aussi particulièrement sensible au dévouement et à la détermination des contingents de la Force régionale d'intervention et des pays fournisseurs de contingents. Je me félicite également que l'Ouganda reste engagé dans le cadre des opérations de la Force régionale d'intervention en République centrafricaine.

92. Je suis préoccupé par les rapports faisant état du passage en République démocratique du Congo de la majeure partie des éléments de la LRA. Je demande aux États concernés d'intensifier leur coopération en vue d'empêcher le groupe de trouver refuge sur leur sol. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, je me félicite que le Gouvernement soudanais ait invité l'Union africaine à vérifier les informations faisant état de la présence de la LRA dans le Kafia Kingi, et j'invite la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à prendre des dispositions pour vérifier ces allégations. Je salue les efforts déployés jusqu'à présent par les pays participant à l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine en vue d'éliminer l'Armée de résistance du Seigneur et je les invite à rester politiquement déterminés à régler la question de la LRA, ainsi qu'à fournir à la Force régionale d'intervention les contingents qu'ils se sont engagés à mettre à sa disposition. Étant donné que les acteurs humanitaires sont de moins en moins présents dans de nombreuses zones touchées par la LRA, j'appelle l'attention sur le fait que les donateurs doivent appuyer les activités de relèvement rapide afin de rétablir les moyens de subsistance de base des populations touchées, ainsi que leur accès aux services essentiels.

93. La reddition de l'ancien commandant de l'Armée de résistance du Seigneur Dominic Ongwen est un succès appréciable, qui montre que les efforts internationaux collectifs portent leurs fruits. Je me félicite de la coopération entre les Gouvernements de la République centrafricaine, des Pays-Bas, de l'Ouganda et des États-Unis et de l'appui fourni par la MINUSCA, la Force régionale d'intervention et la Cour pénale internationale, qui ont facilité un transfèrement rapide de Dominic Ongwen à La Haye. La mise en détention de Dominic Ongwen représente pour les milliers de victimes de la LRA un premier pas vers la mise en jugement des responsables des crimes commis par celle-ci et vers la justice.

94. Le mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale s'est élargi au fil du temps, par suite des décisions du Conseil de sécurité et de l'évolution de la situation. Cinq ans après sa création, le Bureau régional des Nations Unies a fait la preuve de la valeur ajoutée qu'il apporte à la sous-région et aux activités de l'Organisation des Nations Unies en Afrique centrale. Il est indiqué dans l'examen stratégique qu'il faut utiliser au mieux les possibilités offertes par le

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour que celui-ci continue d'exercer ses fonctions en tant qu'instrument important dans le domaine de la diplomatie préventive en Afrique centrale. Compte tenu de l'aggravation des problèmes de sécurité en Afrique centrale, du cycle électoral qui prendra fin en 2018 et de la nécessité d'appuyer les initiatives régionales, il conviendrait d'ajuster la durée et le contenu du mandat du Bureau régional des Nations Unies et de doter celui-ci de capacités suffisantes. J'invite en conséquence les États Membres à souscrire aux recommandations issues de l'examen stratégique.

95. Je tiens à remercier de nouveau les gouvernements des pays d'Afrique centrale, la CEEAC, la CEMAC, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale de la région des Grands Lacs, la Commission du bassin du Lac Tchad et les autres institutions sous-régionales et régionales de leur collaboration constante avec le Bureau régional des Nations Unies. Je remercie aussi les divers organismes du système des Nations Unies qui travaillent en Afrique centrale, en particulier les chefs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les bureaux régionaux, les équipes de pays et les autres entités concernées, de leur appui et leur collaboration avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

96. Je tiens à remercier à nouveau le Gouvernement et la population du Gabon de leur hospitalité et de l'assistance qu'ils ne cessent de prêter au Bureau régional des Nations Unies. Je tiens également à les remercier d'avoir affecté récemment au Bureau régional de nouveaux locaux, qui contribueront utilement à son bon fonctionnement.

97. Pour conclure, je tiens à remercier mon Représentant spécial, M. Abdoulaye Bathily, et le personnel du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale des efforts qu'ils ne cessent de déployer au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
